

Informations générales en provenance du Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Objet :	Demande unique –Dernières informations sur le test des interfaces de la version 2.0 de l'application Demande unique	
Date :	12/09/12	
Destinataires	Midi-Pyrénées	↔ Centres d'enregistrement des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
	Basse-Normandie Haute-Normandie	↔ Centres d'enregistrement du département du Calvados ↔ Centres d'enregistrement des départements de l'Eure et de Seine-Maritime
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	↔ Centres d'enregistrement des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse

Ce document présente la dernière information communiquée par le Ministère à propos de l'accès à la plate-forme de test des interfaces de la version 2.0 de l'application de gestion de la demande unique

1. Accès à la plate-forme de test des interfaces de la version 2.0 de l'application de gestion de la demande unique

- ↔ Comme vous le savez, une nouvelle version de l'application de gestion de la demande unique, la version 2.0., sera déployée à partir de mars 2013.
- ↔ Cette version 2.0. comporte notamment de nouveaux champs de saisie (cf. notre bulletin d'information sur le sujet disponible sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : http://www.aatiko.fr/120522_Bulletin_8.pdf)
- ↔ Cette nouvelle version 2.0 nécessite de faire évoluer les interfaces (pour les guichets qui fonctionnent en mode asynchrone).
- ↔ Sur ce point, l'équipe projet nous informe que **la base école**, qui permet de tester et de valider les développements informatiques des interfaces, **est à présent opérationnelle pour la version 2.0.**

1.1. Quel est le protocole de test des interfaces ?

- ↔ Pour ces tests et validations des interfaces, le protocole d'expérimentation reste identique à celui mis en place pour la version 1.02 de l'Interface.
- ↔ Ce protocole est disponible sur le site Internet du Ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Creation-et-test-de-vos-interfaces.html>
- ↔ Les guichets de test créés lors de la première campagne de test ont été conservés. **Il conviendra toutefois de vérifier la validité des certificats que vous aviez paramétrés pour la première campagne.**

1.2. Comment accéder à la base école ?



✉ Pour accéder à la plate-forme de test, vous devez prendre contact avec l'un des interlocuteurs suivants :

- ⇒ sophie.langlois@developpement-durable.gouv.fr
- ⇒ Agnes.Wenisch-Rehber@developpement-durable.gouv.fr

2. Renseignements complémentaires



Notre site Internet : http://www.aatiko.fr/guichets_enregistreurs.html

Vous y trouverez un espace qui vous est dédié où vous pourrez :

- ✉ Accéder aux documents de références
- ✉ Prendre connaissance de la foire aux différentes questions posées par les bailleurs et les autres centres d'enregistrements sur les départements dont nous avons la responsabilité : cette foire aux questions est régulièrement mise à jour en fonction des informations que nous recueillons.

Notre équipe

Fanny BARRAL et Mathieu MOOG sont à votre disposition :

- ✉ Par email : assistance@aatiko.fr
- ✉ Par téléphone : 04 78 08 99 68